

LE MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mercredi 1^{er} septembre 2021, à 19 h 51, à laquelle sont présents :

Parents

Marie-Pier Blais
Daniel Cooke
Catherine Lamarche
Geneviève Morin
Natacha Thibault

Personnel

Jean Beauchamp
Maxime Frappier
Karine Lemire
Arianne Pallagrossi
Pascale Peterson
Maryse Renaud

Communauté

Julie DeCourval
Pierre Daoust
Andréanne Desforges
Renée-Claude Lapointe

Absence : Gabrielle Bruneau

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire
Annie Damphousse, directrice du Service des ressources matérielles (quitte à 20 h 48)
Julie Leclair, directrice du Service des ressources humaines
Éric Sincennes, directeur du Service des ressources éducatives

M. Daniel Cooke préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-2021-001

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp et appuyé par madame Natacha Thibault;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2021

RÉSOLUTION CA-2021-002

Il est proposé par madame Geneviève Morin et appuyé par madame Julie DeCourval;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2021 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

- . Informe qu'un comité concernant les grandes chaleurs a été mis sur pied. Précise que la fermeture des écoles sera maintenue lors de grandes chaleurs tant que le port du masque sera obligatoire et que les ventilateurs ne pourront être dirigés directement sur les personnes.
- . La directrice générale adjointe réfère à l'amélioration notable de la situation financière du Carrefour culturel ESTacade. Elle évoque les projets futurs du CCE.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – ÉTAT DE SITUATION

M. Éric Sincennes présente les plus récents taux de diplomation et de qualification des élèves du CSSCV.

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION CA-2021-003

Attendu les termes de la résolution CA-2020-035 intitulée « Calendrier scolaire 2021-2022 – adoption »;

Attendu que ledit calendrier prévoit 2 journées pédagogiques les 12 et 19 novembre 2021 visant à faciliter les rencontres des parents pour les élèves du primaire et du secondaire au terme de la 1^{ère} des 3 étapes d'une année scolaire habituelle;

Attendu que le ministre de l'Éducation a modifié, au cours de l'été, le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire* en vue de l'année scolaire 2021-2022 afin qu'il n'y ait que 2 étapes;

Attendu que dans ce contexte, il y a lieu de déplacer l'une des deux journées pédagogiques initialement prévues en novembre 2021;

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Catherine Lamarche;

QUE le calendrier scolaire 2021-2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**BUDGET 2021-2022 DE L'ÉCOLE DU RUISSEAU ET
DU CFP RELAIS DE LA LIÈVRE / SEIGNEURIE**

RÉSOLUTION CA-2021-004

Attendu les termes de la résolution CA-2020-082 intitulée « Budget 2021-2022 – adoption »;

Attendu les termes de la résolution CA-2020-083 intitulée « Budget 2021-2022 des écoles et des centres – approbation »;

Attendu que ledit budget comprend les montants alloués aux écoles et aux centres par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) et par le ministère de l'Éducation du Québec;

Attendu que, conformément à l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique*, le budget de l'école ou du centre est adopté par son conseil d'établissement;

Attendu que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), les budgets des écoles et des centres sont sans effet tant que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées ne les a pas approuvés;

Attendu que les conseils d'établissement de l'école du Ruisseau et du Centre de formation professionnelle (CFP) Relais de la Lièvre / Seigneurie n'avaient pas adopté le budget 2021-2022 de leur établissement au moment où la résolution CA-2020-083 fut adoptée par le conseil d'administration en juin dernier;



51

Attendu que les conseils d'établissement de l'école du Ruisseau et du CFP Relais de la Lièvre / Seigneurie ont depuis adopté le budget 2021-2022 de leur établissement;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Maxime Frappier et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le budget respectif de l'école du Ruisseau et du CFP Relais de la Lièvre / Seigneurie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES D'AGRANDISSEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE RECONSTRUCTION D'ÉCOLES

RÉSOLUTION CA-2021-005

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation;

Attendu que plusieurs écoles du CSSCV atteignent déjà leur capacité d'accueil maximal, ce qui occasionne une augmentation importante des transferts involontaires d'élèves vers une autre école que celle qui dessert leur lieu de résidence;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires sont absolument nécessaires au cours des prochaines années;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées transmette les demandes d'agrandissements suivantes au ministère de l'Éducation :

- agrandissement de 300 places-élèves à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;
- agrandissement de 11 classes et un gymnase à l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau;
- remplacement de l'école St-Pie-X, à Papineauville (14 classes) sur les terrains de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;
- agrandissement de 4 classes et un gymnase à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon;
- construction d'une école exclusivement dédiée à la maternelle 4 ans, dans le secteur Buckingham (12 classes).

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR L'ACQUISITION DE LOCAUX MODULAIRES
--

RÉSOLUTION CA-2021-006

Attendu les termes de la résolution CA-2021-005 intitulée « Demandes d'agrandissement, de construction et de reconstruction d'écoles »;

Attendu que les besoins d'espace et la pression démographique sont tels, qu'en plus des demandes d'ajout d'espaces permanents, il s'avère nécessaire d'implanter des locaux modulaires dans certaines écoles;



Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées transmette les demandes d'ajout d'espaces (volet acquisition d'unités modulaires) suivantes au ministère de l'Éducation :

- acquisition d'unités modulaires comprenant 10 classes pour l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;
- acquisition d'unités modulaires comprenant 4 classes pour l'école du Sacré-Coeur, à Gatineau;
- acquisition d'unités modulaires comprenant 6 classes mobiles pour la rénovation d'écoles.

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Annie Dampousse quitte son siège, il est 20 h 48.

Madame Renée-Claude Lapointe quitte son siège il est 20 h 48.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DOSSIER 002_2020-2021

RÉSOLUTION CA-2021-007

Attendu les termes de la plainte formulée par l'élève dont le numéro de fiche est le 2285799;

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a déposé son rapport;

Attendu que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance, à huis clos, dudit rapport;

Il est proposé par madame Julie DeCourval et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE ce conseil d'administration entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le 2285799 et fasse siennes les conclusions et la recommandation dudit rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Renée-Claude Lapointe reprend son siège il est 20 h 50.

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

RÉSOLUTION CA-2021-008

Attendu les termes des articles 188 et 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Marie-Pier Blais;

QUE la composition des comités du conseil d'administration, pour l'année scolaire 2021-2022, soit la suivante :

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Pierre Daoust , président
Daniel Cooke

Marie-Pier Blais
Andreeanne Desforges

Mandat : Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application



53

des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5. (article 193.1 de la L.I.P)

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Julie DeCourval, présidente
Arianne Pallagrossi

Jean Beauchamp
Pascale Peterson

Mandat : Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière. (article 193.1 de la L.I.P)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Pierre Daoust, président
Julie DeCourval
Arianne Pallagrossi
Maryse Renaud

Daniel Cooke
Geneviève Morin
Pascale Peterson

Mandat : Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire. (article 193.1 de la L.I.P)

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Karine Lemire
Pierre Daoust (substitut)

Natacha Thibault

Mandat : Le comité donne son avis au centre de services scolaire à propos des sujets suivants :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves ;
- le plan d'organisation du transport des élèves et les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves, avant que le centre de services scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi ;
- les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3)*, avant que le centre de services scolaire ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation ;
- l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins ;
- toutes questions à propos desquelles il doit se prononcer et sur toutes questions que lui soumet le centre de services scolaire. (articles 7, 9, 10, 11 et 12 du *Règlement sur le transport des élèves*)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AU PROCESSUS DE DÉSIGNATION
D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2021-009

Attendu les termes de la *Politique relative au processus de nomination d'un commissaire* (Réf. Recueil de gestion);

54

Attendu que des ajustements mineurs étaient nécessaires à ladite politique afin que celle-ci concorde avec le nouveau mode de gouvernance d'un centre de services scolaire;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre du 15 juin 2021, a formulé la recommandation au conseil d'administration d'adopter le projet de politique proposé;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 30 juin 2021, le tout conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation du directeur du Service du Secrétariat général et des communications ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Karine Lemire;

QUE la *Politique relative au processus de désignation d'un membre du conseil d'administration* soit adoptée, le tout tel que déposé;

QUE ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT
OFFERTE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

RÉSOLUTION CA-2021-010

Attendu les termes de l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que les membres des conseils d'établissement « doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction [...], suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre [de l'Éducation] »;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour mandat de s'assurer que « tous les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre »;

Attendu que la large majorité des membres des conseils d'établissement ont attesté avoir complété la formation développée par le ministère de l'Éducation, le tout tel que présenté au tableau de compilation;

Attendu la recommandation formulée par le comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre du 15 juin 2021;

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par monsieur Maxime Frappier;

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées :

- félicite et remercie tous les membres des conseils d'établissement ayant complété la formation obligatoire;
- incite les membres des conseils d'établissement n'ayant pas complété la formation à le faire aussitôt que possible;
- recommande fortement aux nouveaux membres des conseils d'établissement, qui seront élus lors des assemblées générales tenues au cours du mois de septembre, de compléter cette formation dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION CA-2021-011

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp et appuyé par madame Marie-Pier Blais;



QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 14.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 via la plateforme *Teams*.

Daniel Cooke,
Président du CA

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

